

A close-up photograph of a jeweler with dark hair and a beard, wearing a white lab coat, meticulously working on a diamond ring. He is using a pair of tweezers to hold a small, intricate diamond ring with multiple facets. The background is softly blurred, showing a workshop environment. A semi-transparent pink overlay covers the right side of the image, containing white text.

**Votre régime
frais de santé**

**CCN BIJOUTERIE,
JOAILLERIE, ORFÈVRE
ET ACTIVITÉS QUI S'Y
RATTACHENT
IDCC 567**

Umanens accompagne les salariés relevant de la Convention Collective Nationale des Joaillerie, Orfèvrerie et activités qui s'y rattachent. Nous vous proposons des options permettant d'améliorer votre complémentaire frais de santé.

VOTRE RÉGIME FRAIS DE SANTÉ : GARANTIES ET TARIFS

VOTRE GRILLE DE GARANTIES

	Socle de Base	Option 1 (Y compris Socle de Base)	Option 2 U ⁺ (Y compris Socle de Base)
HOSPITALISATION			
Frais de séjour (frais de structure et de soins) et fournitures diverses (produits de la LPP facturables et spécialités pharmaceutiques)	U ⁺ 105% BR	250% BR	250% BR
Honoraires médicaux et chirurgicaux, paramédicaux et actes de laboratoire OPTAM/OPTAM-CO	120% BR	200% BR	200% BR
Honoraires médicaux et chirurgicaux, paramédicaux et actes de laboratoire Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	125% BR	180% BR
Chambre particulière	25€ / J	50€ / J	50€ / J
Chambre particulière en maternité (limitée à 6 jours par séjour)	U ⁺ 30€ / J	50€ / J	50€ / J
Forfait hospitalier	100% FR	100% FR	100% FR
Forfait actes lourds	100% FR	100% FR	100% FR
Frais d'accompagnement pour les enfants de moins de 16 ans	U ⁺ 30€ / J	50€ / J	50€ / J
PRATIQUE MÉDICALE COURANTE			
Consultations - visites Généralistes OPTAM/OPTAM-CO	120% BR	120% BR	150% BR
Consultations - visites Généralistes Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	100% BR	130% BR
Consultations - visites Spécialistes OPTAM/OPTAM-CO	125% BR	200% BR	200% BR
Consultations - visites Spécialistes Hors OPTAM/OPTAM-CO	105% BR	125% BR	180% BR
Soins d'auxiliaires médicaux, frais de déplacement	100% BR	100% BR	150% BR
Frais d'analyse et de laboratoire	100% BR	100% BR	150% BR
Actes de spécialité OPTAM/OPTAM-CO	125% BR	200% BR	200% BR
Actes de spécialité Hors OPTAM/OPTAM-CO	105% BR	125% BR	180% BR
Radiologie - ostéodensitométrie remboursée par la S.S. OPTAM/OPTAM-CO	120% BR	120% BR	150% BR
Radiologie - ostéodensitométrie remboursée par la S.S. Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	100% BR	130% BR
Sevrage tabagique remboursé par la S.S.	U ⁺ 25€	U ⁺ 50€	75€
MÉDECINE ALTERNATIVE			
Acupuncteur, chiropracteur, ostéopathe reconnu et inscrits aux registres professionnels (par an/bénéficiaire)	25€ / séance limité à 4 séances	30€ / séance limité à 5 séances	40€ / séance limité à 5 séances
PHARMACIE			
Frais pharmaceutiques remboursés par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR
Autres vaccins non remboursés par la S.S.	100% FR	100% FR	100% FR
Automédication non remboursée par la S.S. (par an/bénéficiaire) ⁽¹⁾	50€	50€	50€
TRANSPORT			
Frais de transport	100% BR	100% BR	100% BR
OPTIQUE*			
Monture	adulte : 100€ enfant : 80€	adulte : 150€ enfant : 100€	adulte : 150€ enfant : 100€
Verres (par verre)	adulte : 85€ à 250€ enfant : 50€ à 110€	adulte : 110€ à 275€ enfant : 70€ à 130€	adulte : 110€ à 275€ enfant : 70€ à 130€
Lentilles remboursées par la S.S. (forfait par an/bénéficiaire)	TM + 100% BR + 350€	TM + 100% BR + 400€	TM + 100% BR + 400€
Lentilles non remboursées par la S.S. y compris jetables (forfait par an/bénéficiaire)	350€	400€	400€
Chirurgie, opération oculaire (forfait par an/bénéficiaire)	U ⁺ 375€	800€	1000€
DENTAIRE			
Soins dentaires	200% BR	200% BR	250% BR
Inlay-core et Inlay à clavette	200% BR	200% BR	250% BR
Prothèses dentaires remboursées par la S.S.	350% BR	450% BR	450% BR
Implantologie (par implant)	325€	750€	750€
Orthodontie remboursée par la S.S.	250% BR	350% BR	350% BR

APPAREILLAGE			
Orthopédie et prothèses diverses	100% BR	200% BR	200% BR
Prothèses auditives	100% BR	200% BR	200% BR
ALLOCATION FORFAITAIRE			
Maternité ⁽²⁾	allocation forfaitaire égale à 50€	allocation forfaitaire égale à 75€	allocation forfaitaire égale à 100€
Cure thermale remboursée par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR
PRÉVENTION			
Frais de prévention réglementaire ⁽³⁾	Prise en charge des actes de prévention dans la limite des prestations garanties par le contrat	Prise en charge des actes de prévention dans la limite des prestations garanties par le contrat	Prise en charge des actes de prévention dans la limite des prestations garanties par le contrat

*Prise en charge limitée à un équipement optique (1 monture + 2 verres) tous les 2 ans à compter de la date d'acquisition de l'équipement optique du bénéficiaire, sauf pour les enfants de moins de 18 ans ou en cas d'évolution de la vue (1 équipement tous les ans).

⁽¹⁾ Remboursement de médicaments considérés comme tels, ayant reçu l'autorisation de mise sur le marché et vendus en officine. ⁽²⁾ Versement d'une allocation pour la naissance ou l'adoption d'un enfant par l'adhérent ou ses ayants droit (de plus de 16 ans), et sous réserve d'un justificatif. ⁽³⁾ Actes de prévention en application de l'arrêté du 8 juin 2006 publié au JORF du 18 juin 2006.

BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale - FR : Frais Réels - J : Jour - OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée - OPTAM-CO : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée, destinée aux médecins exerçant en Chirurgie et en Obstétrique - S.S. : Sécurité sociale - U : Garanties améliorées par Umanens.

GRILLE OPTIQUE

Type de verre	Socle de Base ⁽¹⁾		Option 1 ⁽¹⁾		Option 2 ⁽¹⁾	
	2 V + 1 M		2 V + 1 M		2 V + 1 M	
	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
Verres simple foyer, sphériques	180€ à 210€	270€ à 310€	240€ à 270€	370€ à 410€	240€ à 270€	370€ à 410€
Verres simple foyer, sphéro-cylindriques	190€ à 230€	300€ à 360€	250€ à 290€	400€ à 460€	250€ à 290€	400€ à 460€
Verres multifocaux ou progressifs sphériques	240€ à 260€	440€ à 480€	300€ à 320€	540€ à 580€	300€ à 320€	540€ à 580€
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques	280€ à 300€	540€ à 600€	340€ à 360€	640€ à 700€	340€ à 360€	640€ à 700€
Monture	1 Monture		1 Monture		1 Monture	
Garantie	80€	150€	100€	150€	100€	150€

⁽¹⁾ Limité à une paire tous les 2 ans sauf pour les enfants mineurs ou en cas d'évolution de la vue (dans ces 2 cas, la période de renouvellement est réduite à un an).

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS ET DE RESTE À CHARGE

EN COMPLÉMENT DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

 Médecine courante - Consultation spécialiste Hors OPTAM : dépense 60€

RÉGIME CHOISI	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE	RESTE À CHARGE
BASE	19,60€	9,80€	30,60€
OPTION 1	19,60€	15,40€	25,00€
OPTION 2	19,60€	30,80€	9,60€

 Médecine courante : Radiologie - Ostéodensitométrie OPTAM : dépense 65€

RÉGIME CHOISI	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE	RESTE À CHARGE
BASE	27,97€	19,98€	17,05€
OPTION 1	27,97€	19,98€	17,05€
OPTION 2	27,97€	31,97€	5,06€

 Dentaire : Un implant : dépense 900€

RÉGIME CHOISI	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE	RESTE À CHARGE
BASE	295,53€	325,00€	279,47€
OPTION 1	295,53€	604,47€	0€
OPTION 2	295,53€	604,47€	0€



CHOIX D'OPTION MODE D'EMPLOI

CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR SOUSCRIRE UNE OPTION :

1

Se rapprocher de son employeur, afin de déterminer quel niveau de garanties il a choisi pour l'entreprise.

2

Lorsque vous souscrivez une option, celle-ci est intégralement à votre charge.

3

Le choix d'option est applicable à vos ayants droit à titre obligatoire.

STRUCTURE DE COTISATION :

COUVERTURE OBLIGATOIRE CHOISIE PAR L'EMPLOYEUR

➔ Structure Salarié (Seul)



Salarié

COUVERTURE FACULTATIVE

CHOIX D'OPTION POUR VOUS-MÊME ET/OU VOS AYANTS DROIT

➔ Structure Salarié/Conjoint/Enfant



Salarié



Conjoint



Enfant(s)
(Gratuité à partir du 3^{ème} enfant)



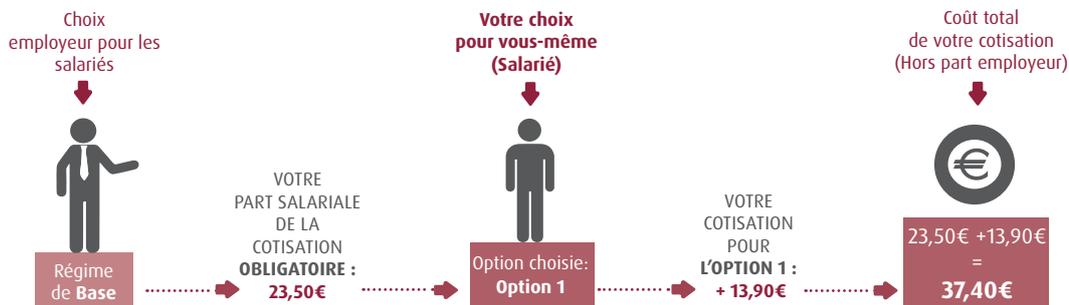
COMPRENDRE VOS COTISATIONS POUR LES GARANTIES FACULTATIVES : EXEMPLES

Si votre employeur a choisi de prendre le régime de Base pour l'entreprise, il vous est possible d'y ajouter pour vous et vos ayants droit une option.

CHOIX 1						
SOCLE DE BASE = RÉGIME OBLIGATOIRE						
Régime local	Socle de Base		Option 1		Option 2	
Salarié	1,42%	Part salariale : 23,50€	+0,42%	Soit +13,90€	+0,55%	Soit +18,21€
+Conjoint	+1,58%	Soit +52,31€	+0,50%	Soit +16,55€	+0,63%	Soit +20,85€
+Enfant(s)	+0,76%	Soit +25,16€	+0,30%	Soit +9,93€	+0,37%	Soit +12,25€

EXEMPLE :

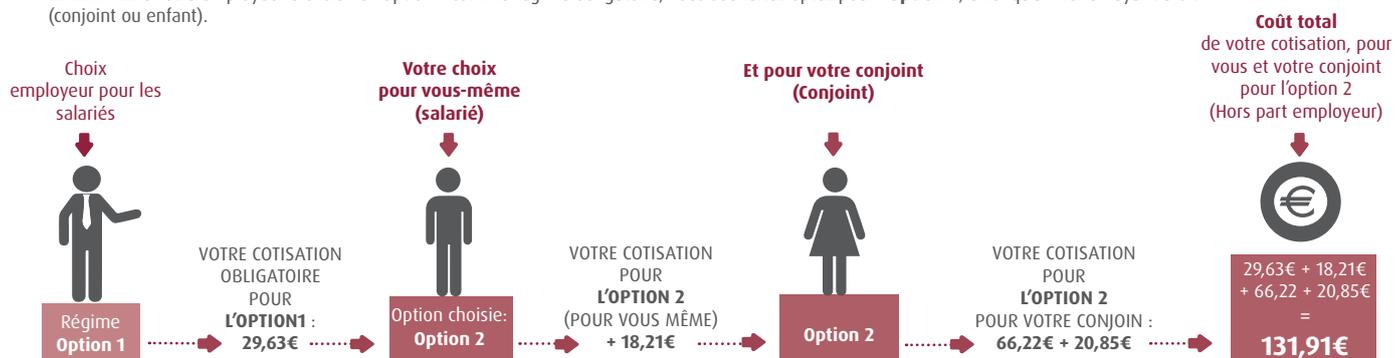
Votre employeur a choisi la **Base** comme régime obligatoire, vous souhaitez optez pour **Option 1** :



Si votre employeur a choisi de prendre la cotisation Base ou Option 1 pour l'entreprise, il vous est possible d'y affilier votre conjoint ou/et vos enfants, ainsi que d'améliorer votre protection.

CHOIX 2				
OPTION 1 = RÉGIME OBLIGATOIRE				
Régime local	Option 1		Option 2	
Salarié	1,79%	Part salariale : 29,63€	+0,55%	Soit +18,21€
+Conjoint	+2,00%	Soit +66,22€	+0,63%	Soit +20,85€
+Enfant(s)	+1,02%	Soit +33,77€	+0,37%	Soit +12,25€

EXEMPLE : votre employeur a choisi le l'Option 1 comme régime obligatoire, vous souhaitez optez pour l'Option 2, ainsi qu'affilier un ayant droit (conjoint ou enfant).



EXEMPLE POUR UN SALARIÉ (RÉGIME GÉNÉRAL)

Régime souscrit par l'entreprise : Régime collectif de **Base**

Calcul des cotisations : $(1,42\% \times 3311)/100 = 47,00\text{€}$

Cotisation : $47,00\text{€}/2 = 23,50\text{€}$.

Part salariale : 23,50€

CHOIX 1						
SOCLE DE BASE = RÉGIME OBLIGATOIRE						
Régime local	Socle de Base		Option 1		Option 2	
Salarié	1,42%	Part salariale : 23,50€	+0,42%	Soit +13,90€	+0,55%	Soit +18,21€
+Conjoint	+1,58%	Soit +52,31€	+0,50%	Soit +16,55€	+0,63%	Soit +20,85€
+Enfant(s)*	+0,76%	Soit +25,16€	+0,30%	Soit +9,93€	+0,37%	Soit +12,25€

CHOIX 2				
OPTION 1 = RÉGIME OBLIGATOIRE				
Régime local	Option 1		Option 2	
Salarié	1,79%	Part salariale : 29,63€	+0,55%	Soit +18,21€
+Conjoint	+2,00%	Soit +66,22€	+0,63%	Soit +20,85€
+Enfant(s)*	+1,02%	Soit +33,77€	+0,37%	Soit +12,25€

CHOIX 3		
OPTION 2 = RÉGIME OBLIGATOIRE		
Régime local	Option 2	
Salarié	1,90%	Part salariale : 31,45€
+Conjoint	+2,11%	Soit +69,86€
+Enfant(s)*	+1,08%	Soit +35,75€

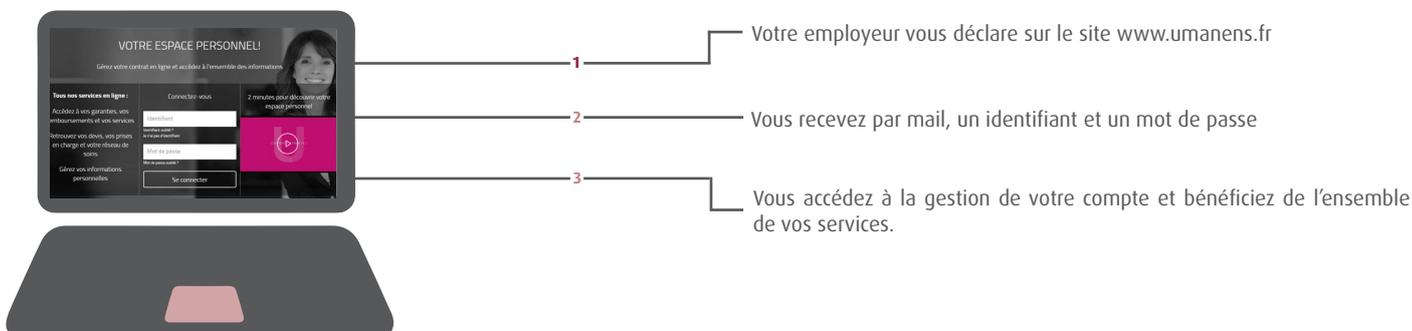
*Enfant(s) : Gratuité à partir du 3^{ème} enfant

Le montant des cotisations exprimé en € est donné à titre indicatif, il fait l'objet d'un arrondi opéré par le déléguataire de gestion en fonction de l'évolution du PMSS.

Selon le régime obligatoire mis en place par votre employeur, vous pourrez choisir un niveau de garanties supérieur, **le surplus de cotisation sera entièrement à votre charge**. Les cotisations pour vos ayants droit sont à ajouter au niveau de garanties choisi, et sont uniquement à votre charge.

BON À SAVOIR

COMMENT ACCÉDER À VOTRE ESPACE PERSONNEL ?



www.umanens.fr

TOUS NOS SERVICES EN LIGNE :

- Accédez à vos garanties, vos remboursements, vos services.
- Retrouvez vos devis, vos prises en charge.
- Gérez vos informations personnelles.



Umanens...

L'expérience mutuelle !

Nous avons la conviction que la proximité, la solidarité et l'écoute ont encore toutes leur place dans la mise en œuvre d'un régime Frais de Santé.

Mieux vous connaître, mieux vous comprendre pour mieux vous accompagner...Voilà ce qui anime nos équipes.

Umanens c'est :



1 million
de personnes
protégées



224
agences
de proximité



601 millions
d'euros de
cotisations

Accompagnement & Adhésion...

Rien de plus simple,
à vous de choisir la solution qui vous convient :



www.umanens.fr
Retrouvez nous en un clic!



Contactez un conseiller
par téléphone : **09 70 29 90 10**
ou par mail : **gestion-adherents@umanens.fr**



Par courrier en nous retournant
la demande d'adhésion, accompagnée des
pièces justificatives à l'adresse suivante :
GESTION BRANCHE UMANENS
TSA 60002
75487 PARIS CEDEX 10.